APRÈS ART. 17 TER N° AC171

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

AMENDEMENT

N º AC171

présenté par M. Gaultier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 17 TER, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.